



**HAL**  
open science

# Champ(s) de formation Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02026685

**HAL Id: hceres-02026685**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026685v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



Rapport

## Champs de formations

Formation au bi-plurilinguisme et à la  
médiation socioculturelle

-

Métiers de l'animation et de l'éducation  
aux patrimoines insulaires et  
méditerranéens

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 03/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Sonja Denot-Ledunois, Denis Jamet,  
co-présidents

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport réalisé en 2016-2017

## sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

### Présentation des champs

Le regroupement des formations dans les deux champs *Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle* (champ 1), et *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens* (champ 2) n'est pas nouveau : il est en effet effectif depuis 2013 et découle des choix scientifiques qui ont été faits en matière de recherche.

Les deux champs sont portés par deux composantes de l'Université de Corse Pasquale Paoli : l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de Corse et la Faculté des Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales (FLLASHS), toutes deux sont localisées sur le même campus (à Corte) depuis juin 2016.

Le champ 1 *Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle* regroupe trois formations de licence : *Sciences de l'éducation, Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* - LLCER (ouverte dans les langues suivantes : corse, anglais, italien, espagnol) et *Lettres*, ainsi que quatre formations de master : *Sciences de l'éducation* (spécialité : *Gestion et accompagnement des publics à besoins spécifiques - GAPS*), *Langues et cultures* (avec trois spécialités : *Territoires littéraires et linguistiques, Langue et culture corses*, et *Traduction*), *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation* (MEEF) (*1<sup>er</sup> degré* et *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation*), *Encadrement éducatif*, les deux dernières formations étant proposées par l'ESPE de Corse. Il recouvre donc un total de 6 parcours en licence (415 étudiants) et 7 en master (223 étudiants).

Les disciplines concernées dans le cadre de ce champ sont les langues étrangères et régionales, les sciences de l'éducation, la littérature, la linguistique, la didactique des langues et du français, la philosophie de l'éducation, la psychologie. Les métiers visés en conséquence sont les métiers de la recherche, de la gestion et de l'accompagnement des publics à besoins spécifiques, et les métiers de l'enseignement (conseiller principal d'éducation - CPE, professeurs des écoles ou personnels encadrants).

Les formations portées par le champ *Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle* sont adossées à l'UMR-CNRS 6240 LISA (Lieux, Identités, eSpaces et Activités). Des partenariats avec des institutions comme le Centre Culturel Universitaire (CCU), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), MAIF, MGEN, Espoir Autisme Corse, ADAPEI, Corse Matin, France 3 Corse Via Stella, etc. ont été mis en place.

Le champ 2 *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens* regroupe quatre formations de licence généraliste : *Arts* (avec trois parcours : *Arts du spectacle, Arts appliqués, Arts plastiques*), *Information-Communication, Langues étrangères appliquées* - LEA (formation ouverte dans les combinaisons de langues suivantes : anglais-italien et anglais-espagnol) et *Histoire*, une licence professionnelle *Guide-conférencier*, ainsi que trois formations de master : *Histoire* (spécialité : *Histoire et anthropologie de l'Homme insulaire et méditerranéen*), *Information et communication* (spécialité : *Sciences de l'information et de la communication appliquées aux ressources patrimoniales*) et *MEEF - 2<sup>nd</sup> degré*, la dernière formation étant proposée par l'ESPE de l'Université de Corse. Il recouvre donc un total de 7 parcours en licence généraliste et un parcours de licence professionnelle (486 étudiants) et 8 parcours en master (124 étudiants).

Les disciplines concernées dans le cadre de ce champ sont les arts du spectacle, arts appliqués, arts plastiques, l'histoire, la géographie, les sciences de l'information et de la communication, les langues étrangères appliquées, les sciences de l'éducation, la linguistique et les littératures et civilisations. Les métiers visés en conséquence sont les métiers de la recherche dans les questions relatives aux patrimoines insulaires et méditerranéens, les métiers de l'information et de la communication, et les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (professeurs des lycées et collèges).

Les formations portées par le champ *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens* sont adossées à l'UMR-CNRS 6240 LISA (Lieux, Identités, eSpaces et Activités). Des partenariats avec des institutions comme A Rinascita, Event'Com, l'Association des Rencontres Internationales Artistiques (ARIA), ou encore certaines entreprises telles que la maison d'édition Albiana, Corse Matin, France 3 Corse Via Stella, Air Corsica, ou d'autres institutions comme le Musée de la Corse, Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC), Chambre de Commerce et

d'Industrie, Office de l'Environnement de la Corse, Parc Naturel Régional de la Corse, Offices de tourisme, Théâtre municipal de Bastia, l'Agence du Tourisme de la Corse, ont été mis en place.

## Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Les objectifs pédagogiques et scientifiques des formations des champs sont clairement définis et exposés dans les dossiers, et sont pertinents par rapport aux métiers visés, qui concernent essentiellement les métiers de l'éducation et de la formation, de l'enseignement, du handicap, et de la traduction pour le champ 1, et essentiellement les métiers liés au territoire local et au bassin régional, tels que la valorisation du patrimoine, les métiers à vocation culturelle, touristique, artistique, ainsi que la communication et l'enseignement pour le champ 2. Seuls les métiers de la traduction ne semblent pas vraiment pertinents avec les objectifs annoncés du champ 1, qui concernent principalement les métiers de la formation et de l'enseignement. On regrettera également que les évolutions et mutations socio-économiques et professionnelles ne soient pas réellement intégrées dans les formations, en ce que les visions des métiers restent assez traditionnelles.

L'organisation globale du niveau licence est clairement exposée (majeure-mineure), avec les mutualisations entre parcours ; la spécialisation est progressive, puisque la 1<sup>ère</sup> année est généraliste, la spécialisation se faisant dans les années supérieures. Les unités d'enseignement (UE) fondamentales, transversales, pratiques et professionnelles permettent, ainsi que les certifications en langues étrangères et régionale, et en informatique, cette spécialisation progressive. Les masters offrent en général des contenus pédagogiques cohérents avec les débouchés visés (par exemple, enseignements centrés sur le monde insulaire et méditerranéen pour le champ 2). La professionnalisation commence dès le niveau licence (stages en deuxième et troisième années), et se poursuit au niveau master. La structuration des parcours reste cependant peu claire pour les formations de master *MEEF*.

Les formations sont assez bien positionnées en ce qui concerne la recherche, avec des thématiques de recherche en cohérence avec l'UMR-CNRS 6240 LISA et l'école doctorale *Environnement et société* (ED 377). Ce positionnement permet de développer des liens entre la FLLASHS de l'Université de Corse et l'ESPE de Corse. Diverses conventions et partenariats ont été signés avec des entreprises privées, et des associations essentiellement au niveau local. C'est ainsi que le positionnement de la plupart des formations dans leur environnement socio-économique reste essentiellement local, et que le positionnement à l'échelle nationale et internationale est quasi inexistant, ou non mis en évidence dans les dossiers.

Les équipes pédagogiques sont pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et assez diversifiées pour l'ensemble des formations. L'encadrement en enseignants-chercheurs varie selon les formations (elle demeure particulièrement insuffisante en licence *LEA* et en licence *Arts*), et un renforcement des intervenants professionnels extérieurs devrait être opéré dans le cadre des licences du champ 1. Dans le cadre des masters du champ 1, les intervenants professionnels extérieurs sont plus importants quantitativement en termes de quotité horaire (heures d'enseignement), ce qui favorise certes la professionnalisation, mais qui peut poser un problème pour des formations universitaires. Dans le champ 2, aussi bien dans le cadre des licences que des masters, il y a un bon équilibre entre les enseignants-chercheurs et les intervenants professionnels extérieurs, qui sont assez importants en termes de quotité horaire, ce qui est favorable, là aussi, à la professionnalisation. Les équipes pédagogiques se réunissent assez fréquemment pour aborder les améliorations à apporter aux formations ; cependant, il ressort de l'analyse des dossiers que les recommandations faites lors de la précédente évaluation AERES n'ont pas été prises en compte, essentiellement pour les formations qui ont le plus interrogé les comités d'experts (cf. infra rubrique « points d'attention »).

Pour le champ 1, au niveau licence, il existe une variation importante dans le nombre des inscrits. Le taux d'abandon et d'échec est important en 1<sup>ère</sup> année, alors que le taux de réussite est important en fin de licence. L'insertion professionnelle immédiate en fin de licence n'est pas importante, les étudiants poursuivant souvent en master, mais une proportion élevée d'entre eux choisissent de ne pas poursuivre dans le master de la spécialité. Selon les formations de master, les effectifs sont faibles ou modestes, mais restent assez stables, sans évolution notable au cours de la période évaluée. Pour le champ 2, à l'exception des licences *Art* et *Information-Communication* et de la licence professionnelle, les effectifs sont faibles pour les licences, et le taux d'abandon et d'échec est important en 1<sup>ère</sup> année ; le taux de réussite est également faible en fin de licence, à quelques exceptions, même si la poursuite d'études en master est avérée ; corollairement, l'insertion professionnelle immédiate en fin de licence n'est pas importante. A l'exception du master *Information-Communication*, les effectifs sont faibles en master également, comme les taux de réussite et les taux d'insertion professionnelle. Il est difficile d'apprécier le taux d'insertion professionnelle, et la poursuite d'études en doctorat est soit quasi inexistante (champ 2), soit faible ou, au mieux, irrégulière (champ 1).

La place de la recherche est soulignée dans le dossier par des liens affirmés avec l'UMR-CNRS 6240 LISA, ainsi que l'UMR-CNRS 6134 Sciences pour l'Environnement - SPE (pour les masters *MEEF*) ainsi que l'école doctorale *Environnement et société* (ED 377) de l'Université de Corse.

Les étudiants de niveau licence comme de niveau master sont invités à participer aux manifestations scientifiques (journées d'étude, séminaires, colloques, etc.) organisées par les enseignants-chercheurs, mais il manque pour toutes les formations des éléments pour apprécier la réelle portée de la formation à et par la recherche (par exemple, la part des enseignements de méthodologie de la recherche, l'inscription des activités scientifiques dans le programme de formation, le nombre d'étudiants participant aux manifestations scientifiques, etc.), même si le lien est affiché dans les divers dossiers.

La question de la professionnalisation apparaît comme une réelle préoccupation pour l'équipe pédagogique, et les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) listent clairement les compétences visées en fin de formation. Cette professionnalisation est progressive pour les licences, et plusieurs dispositifs pour favoriser l'insertion professionnelle ont été mis en place dès ce niveau. L'accès à la formation par la voie de la formation continue, les stages et leurs différents formats (stage alternatif, stage d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité) contribuent à valoriser la professionnalisation dans tous les cursus de masters *MEEF* ; en revanche, la professionnalisation gagnerait à être renforcée dans certains autres masters (*Langues et cultures*, *Sciences de l'éducation* pour le champ 1, et *Histoire* pour le champ 2, essentiellement), alors qu'elle est satisfaisante dans le master *Information-Communication*, avec la participation de nombreux professionnels et acteurs locaux (champ 2).

Les étudiants bénéficient d'un appui à la recherche de stages grâce aux services de l'Université de Corse. Au niveau licence, les stages sont présents (une semaine en deuxième année - L2, deux semaines en troisième année - L3), avec la rédaction d'un rapport de stage pour le champ 1, mais pas forcément pour le champ 2. Les stages sont plus importants au niveau master (trois semaines en première année - M1 ou quatre mois en seconde année - M2 généralement, selon les parcours du champ 1). Il manque parfois des précisions spécifiques à chaque formation sur l'encadrement des stagiaires et les modalités de validation et d'évaluation des stages. Certaines formations comprennent des projets tuteurés, mais non l'intégralité. Pour les masters *MEEF*, la formation accorde une place importante aux stages en établissements scolaires dans le cadre de l'entrée progressive dans le métier par la voie de l'alternance.

Si une attention est portée aux langues étrangères (possibilité de passer les différents niveaux du CLES - Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur dans plusieurs langues), la dimension internationale n'est pas assez développée malgré les échanges internationaux, qui sont organisés dans le cadre de différents programmes (Erasmus, CREPUQ, FreeMover, CIEP, etc.) et qui s'inscrivent dans un environnement institutionnel globalement favorable avec de nombreux accords de partenariat ; la mobilité des étudiants à l'international (aussi bien pour les entrants que les sortants) est extrêmement limitée pour le champ 1, même pour les formations en langues, et demeure assez limitée pour le champ 2, tout comme la mobilité des enseignants-chercheurs. Le caractère international est absent des cursus de masters *MEEF*. La dimension internationale devrait donc être fortement développée et consolidée.

Les modalités de recrutement au niveau licence sont classiques, s'appuyant sur l'Application Post-Bac (APB), pour la grande majorité des étudiants. Des passerelles existent avec les classes préparatoires des grandes écoles et il est possible de candidater via une procédure VAP (validation des acquis professionnels), et de valider le diplôme par VAE (validation des acquis de l'expérience), mais tous les dossiers ne précisent pas le nombre d'étudiants concernés par ces dispositifs. Un dispositif d'aide à la réussite a été mis en place pour lutter contre l'échec en première année, mais il persiste généralement un taux d'échec important en L1. Les parcours de masters (en première année) sont accessibles de plein droit avec une licence de la spécialité. En master, il n'existe pas de dispositif spécifique d'aide à la réussite, alors que certains taux de réussite pourraient être améliorés (par exemple en master *Sciences de l'éducation*, *Histoire et Langues et cultures*). Les masters *MEEF* accueillent quant à eux différents publics, des étudiants en formation initiale et en formation continue, des candidats engagés dans une démarche de validation des acquis ou bénéficiant d'un congé individuel de formation.

La formation est dispensée en présentiel, tous les étudiants disposent d'un accès à l'ENT (environnement numérique de travail) et l'équipe dispose d'équipements numériques (vidéo-projecteurs, laboratoire de langues, tableau blanc interactif, salles informatiques) mis au service de ses pratiques pédagogiques. Les modalités d'enseignement liées au numérique sont classiques (ENT, préparation du premier niveau du C2i), mais demeurent assez basiques, et peu innovantes (à l'exception du master *Sciences de l'éducation*). Les publics à besoins particuliers (étudiants en situation de handicap, salariés, incarcérés, en reprise d'études) sont bien pris en compte. En revanche, on est en droit de se demander s'il existe une réelle offre de formation à distance, comme semblent l'indiquer certains dossiers de mentions, ce qui permettrait d'attirer de nouveaux étudiants dans des formations qui en manquent pour l'instant.

Les dossiers précisent clairement les modalités d'évaluation des étudiants, s'appuyant logiquement sur les modalités d'évaluation définies en grande partie dans le règlement des études défini globalement au niveau de l'établissement. Les règles de délivrance des crédits européens (ECTS) sont conformes aux textes réglementaires (60 ECTS

par an). L'évaluation repose sur un système de compensation, sans note éliminatoire, aussi bien en licence qu'en master. Le contrôle continu intégral a été généralisé à l'ensemble des mentions de master *MEEF* pour assurer le suivi individuel des étudiants et la lutte contre le décrochage. L'évaluation des étudiants reste donc très classique, et ne fait que respecter le cadre légal national.

En ce qui concerne le suivi de l'acquisition des compétences, la Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (POIP) met à disposition des étudiants un Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC), et de Transférance. Cet outil numérique s'adresse à tous les étudiants de l'Université de Corse et a pour but de faciliter la réflexion sur leur insertion professionnelle à travers la réalisation d'un bilan de compétences. Cependant, aucun élément du dossier ne permet d'affirmer que cet outil est réellement utilisé par les étudiants de licence ou de master (à l'exception du master *Sciences de l'éducation*). Les suppléments au diplôme sont généralement bien renseignés en termes de compétences.

Le suivi des diplômés au sein de la formation s'effectue en partenariat avec l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Corse. En revanche, la majorité des dossiers ne comporte guère ou pas du tout d'éléments permettant d'attester d'un suivi réel, ni d'une analyse effective des données récoltées qui pourrait éventuellement donner lieu à des améliorations de la formation, et il n'est pas possible de se prononcer sur l'efficacité de ce suivi.

Les conseils de perfectionnement ne respectent pas le cadre légal pour leur composition, et devraient tous inclure systématiquement des étudiants et des diplômés des formations concernées, et être restreints à un nombre plus réduit de formations, afin d'améliorer la qualité de l'autoévaluation menée. De plus, la présentation du dispositif d'autoévaluation est parfois évasive et les perspectives d'amélioration envisagées pour la formation devraient être détaillées. L'autoévaluation s'appuie principalement sur l'analyse des résultats des questionnaires d'évaluation remplis par les étudiants sur l'ENT, mais les informations communiquées concernant ces résultats et leur analyse sont floues (nombre d'étudiants participant non connu, modalités d'analyse non communiquées, partage des résultats non mentionné). Un unique conseil de perfectionnement est commun à toutes les mentions *MEEF*. Son rôle et sa composition (sans représentation étudiante) sont connus, mais le fonctionnement n'est pas précisé non plus.

## Points d'attention

Certaines formations à faibles effectifs ont retenu l'attention du comité : master *Langues et cultures*, master *Histoire* et master *Sciences de l'éducation*, formations pour lesquelles les mêmes constats peuvent être formulés que lors des dernières évaluations AERES. Pour ces masters, les recommandations des précédentes évaluations AERES n'ont pas été prise en compte, sur plusieurs points : les effectifs restent très faibles (taux d'encadrement de 1,8 EC (enseignant-chercheur) pour 2 étudiants pour le master *Langues et cultures* par exemple, dont l'insertion professionnelle n'est pas avérée), les taux d'abandon restent importants au cours du master (particulièrement pour le master *Histoire*), et le réseau de partenaires socio-économiques limité (à l'image du master *Sciences de l'éducation*). Ce master est d'autant plus problématique qu'il ne comporte qu'une seule spécialité, sans réel rapport avec les sciences de l'éducation, et que le taux de réussite est là aussi assez faible. Plus problématique encore pour ces trois formations est la question de la surreprésentation de la Corse et du corse derrière des intitulés variés. Le master *Sciences de l'éducation*, avec sa spécialité annoncée sur le handicap, traite finalement essentiellement du patrimoine corse et de la Corse, ce qui pose un gros problème d'adéquation entre les objectifs annoncés et les enseignements effectivement proposés.

Il convient soit de renforcer l'attrait pour ces trois masters, en augmentant leurs effectifs, et en faisant en sorte que les enseignements proposés soient réellement cohérents avec les intitulés des formations, soit de fermer les dites formations, qui semblent avoir beaucoup de peine à survivre depuis plusieurs années.

## Avis sur la cohérence globale des champs

Le champ 1 *Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle* recoupe des formations dont le point commun est l'ouverture vers les métiers de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et du handicap, ce qui semblerait assez cohérent, exception faite du parcours *Traduction* qui est peu pertinent dans cet ensemble. *A contrario*, le master *MEEF 2<sup>nd</sup> degré* n'est pas inclus dans ce champ, mais dans le champ 2 *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens*. On se pose alors la question de la non-inclusion de ces formations qui vise

les métiers de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et du handicap dans le champ 2 ; se pose également la question de la dénomination même du champ : que signifie « bi-plurilinguisme » ? Cette dénomination n'est jamais explicitée dans les dossiers, ce qui est dommage.

Le champ 2 *Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens* recoupe des formations dont le point commun est l'ouverture vers les métiers de la recherche dans les questions relatives aux patrimoines insulaires et méditerranéens, les métiers de l'information et de la communication, et les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (professeurs des lycées et collèges), la dernière catégorie de métiers étant commune avec ceux du champ 1.

Les deux champs gagneraient sans nul doute à être renommés, ou les formations à être regroupées différemment dans les deux champs susmentionnés selon leur visée professionnelle et les compétences acquises en fin de formation ; on pense en particulier aux formations préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation, qui se retrouvent dans les deux champs de formations. Une autre solution consisterait à rassembler l'intégralité des formations à l'intérieur d'un seul et même champ plus cohérent.

### Recommandations :

Il est dommage que les recommandations faites lors des précédentes évaluations AERES n'aient que guère été prises en compte par l'Université de Corse ; un simple changement d'intitulé des formations ne saurait régler les graves problèmes structurels rencontrés.

- Les libellés des deux champs ne sont pas très cohérents avec les formations qu'ils comprennent, surtout lorsqu'ils sont mis en regard l'un de l'autre ; ils devraient soit être renommés et inclure les formations différemment, soit fusionnés ;
- La place de l'internationalisation devrait être développée et consolidée, en favorisant la mobilité étudiante entrante et sortante, ainsi que la mobilité des enseignants-chercheurs ;
- Le numérique devrait être développé pour inclure de nouvelles pratiques innovantes ;
- Le suivi des étudiants devrait être amélioré, par une analyse plus détaillée du devenir des étudiants ayant validé une licence ou un master ;
- Les conseils de perfectionnement devraient comprendre des étudiants de la formation, ainsi que des étudiants diplômés de la formation ; le périmètre de chaque conseil de perfectionnement devrait également être redéfini pour n'inclure qu'une seule mention.



# Observations de l'établissement



**REPONSE CHAMPS DE FORMATIONS**

Suite aux différentes recommandations émises par les experts du HCERES concernant les champs de formations, ils seront renommés et redéfinis dans le cadre de notre accréditation en 2 champs distincts : Arts Lettres Langues (ALL) et Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI



Corti, le 19 avril 2017.

## Observations suite à l'évaluation par le HCERES des masters MEEF de l'ESPE de Corse

- Observations sur l'évaluation HCERES des champs de formations « Formation au bi-plurilinguisme et à la médiation socioculturelle » et « Métiers de l'animation et de l'éducation aux patrimoines insulaires et méditerranéens » :

Nous souhaitons porter à l'attention des évaluateurs du HCERES que, suite à une décision de la gouvernance de l'Université de Corse dans le cadre du travail d'accréditation 2018/2022, les champs de formations seront affichés par domaine.

En l'occurrence pour l'ESPE de Corse, les Masters MEEF rejoindront un unique champ « Enseignement, Education, Formation ».

Il n'y a donc plus lieu pour l'ESPE de Corse de répondre aux différentes recommandations de l'évaluation, portant spécifiquement sur l'organisation des champs qui sont transformés en domaines. Néanmoins, les principales remarques de fond seront intégrées dans le dossier projet de l'accréditation en cours d'élaboration.

- Observations sur l'évaluation par le HCERES des formations Masters mentions Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation 1<sup>er</sup> degré / 2<sup>nd</sup> degré / Encadrement Educatif :

➤ « *La place de l'international peu développée* » : l'internationalisation de la formation MEEF est difficilement envisageable, étant donné le positionnement des concours qui renforce en M1 la préparation à un concours de recrutement dont les lauréats sont placés, en M2, par l'employeur, en responsabilité dans les établissements scolaires en France et ce, pour un mi-temps hebdomadaire.

➤ « *Faiblesse relative en enseignants-chercheurs* » : même si en nombre, l'effectif est faible, l'ESPE de Corse a bénéficié d'une augmentation de 150% du nombre d'enseignants-chercheurs depuis l'intégration par l'Université de Corse de l'ex-IUFM (2009 à 2016), potentiel qui s'ajoute aux enseignants-chercheurs des autres composantes de l'Université. L'ensemble des EC de l'ESPE de Corse intervient dans les 3 mentions MEEF.

➤ « *Précisions à apporter sur le suivi des fonctionnaires stagiaires en difficulté* » : chaque fonctionnaire stagiaire (relevant d'une des 3 mentions MEEF) est encadré et suivi par un maître de stage, formateur de l'ESPE de Corse et par un tuteur établissement désigné par l'employeur. Lorsque des difficultés sont signalées par le maître de stage, chargé d'effectuer les visites auprès du stagiaire, un suivi plus adapté est mis en œuvre et peut prendre la forme de visites supplémentaires, d'échanges entre le maître de stage et le tuteur, de propositions de compléments de formation par la commission académique (Rectorat/ESPE). A titre d'exemple, en 2016/2017 seuls 5.9% des fonctionnaires stagiaires (soit 5 stagiaires sur 84 inscrits) ont été signalés en difficulté et ont nécessité un encadrement renforcé de la part du maître de stage (visites supplémentaires des maîtres de stage et tuteurs ; suivis supplémentaires pris en charge par PEMF, IEN et/ou CP, FA, IPR).

➤ « *Le numérique devrait être développé pour inclure de nouvelles pratiques innovantes* » : Les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les Masters MEEF font appel aux outils numériques interactifs (cours en ligne, outils collaboratifs ...), ainsi qu'à des pratiques innovantes (pédagogie de projet, jeux éducatifs, amphithéâtre actifs ...). L'Université de Corse ayant nommé un vice-président chargé de l'Université Numérique et de l'innovation pédagogique, d'autres dispositifs d'innovation pédagogique sont développés dans le cadre

du projet e-s@pè, notamment, qui est un projet de transfert, en cours de développement autour de l'innovation pédagogique. L'objectif est de travailler sur des dispositifs au sein de quelques formations de l'Université de Corse (pédagogie par projet, parcours différenciés, classe « miroir », serious game, MOOCs, learning Center). Il est prévu dans la prochaine accréditation, d'inclure des heures de C2i2e en M1 afin qu'il n'y ait pas d'interruption entre la licence et le M2. Par ailleurs, l'ESPE de Corse finalise actuellement le dépôt de 3 projets au titre de l'AAP « PEPS » (Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur) 2017.

La Directrice de l'ESPE de Corse



Pr. Dominique VERDONI

Le Président de l'Université di Corsica




Paul-Marie ROMANI